

NEW BRUNSWICK  
MULTICULTURAL  
COUNCIL



CONSEIL  
MULTICULTUREL DU  
NOUVEAU-BRUNSWICK

# CHEMINEMENT PERSONNEL



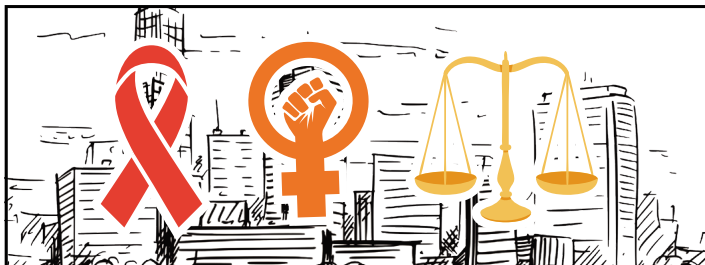
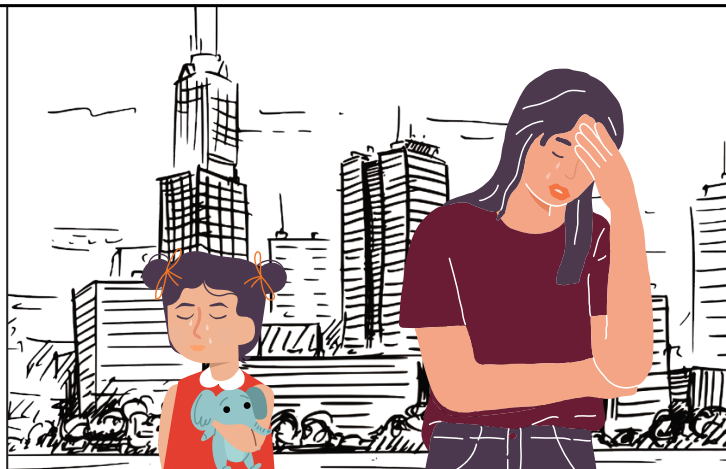
IMvisible NB  
JeSuisVisible NB



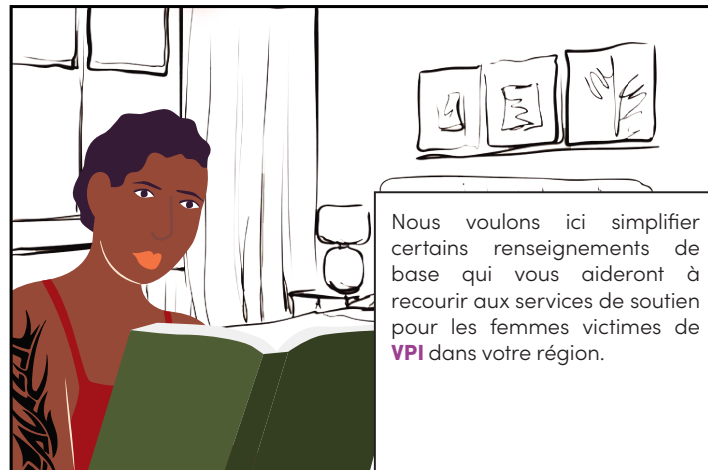
## Cheminement personnel

Ce cheminement personnel s'adresse **aux femmes sans statut, réfugiées et immigrantes ainsi qu'aux étudiantes internationales et aux travailleuses temporaires** qui subissent ou ont déjà subi de la violence de la part d'un partenaire intime et qui ont besoin de renseignements clairs sur la façon d'accéder aux services de soutien au Nouveau Brunswick. **Pour connaître la définition de violence conjugale ou entre partenaires intimes (et obtenir quelques exemples), nous vous invitons à visiter le site Web de la Direction de l'Égalité des femmes.**

➔ **Direction de l'Égalité des femmes.**



Dans ce cheminement, nous utilisons l'abréviation **VPI** pour désigner la violence de la part d'un partenaire intime. Nous utilisons aussi l'abréviation **SSRI** pour désigner les femmes sans statut, les réfugiées et les immigrantes, et l'abréviation **OIU** pour ordonnance d'intervention d'urgence.



Nous voulons ici simplifier certains renseignements de base qui vous aideront à recourir aux services de soutien pour les femmes victimes de **VPI** dans votre région.



Si vous faites face ou avez déjà fait face à un type de VPI ou que vous avez senti de la violence ou un abus de la part de votre partenaire actuel ou précédent et que vous avez besoin de consulter un ou une spécialiste, **nous vous encourageons à vous adresser à l'une des travailleuses d'approche ou des intervenantes en cas de crise dans votre région.** Pour en savoir plus sur les services disponibles en matière de violence domestique dans votre région, veuillez consulter le site Web de la Direction de l'égalité des femmes.

➔ **Direction de l'Égalité des femmes.**



Si vous êtes en danger immédiat ou si vous craignez qu'on vous fasse du mal, **veuillez composer le 911.** La police (agents féminins et masculins) est formée pour intervenir en cas de violence entre partenaires intimes. Si vous ne parlez ni le français ni l'anglais, essayez de trouver quelqu'un en qui vous avez confiance pour vous aider avec votre appel. **Si vous ne trouvez personne pour vous servir d'interprète, faites de votre mieux pour utiliser une application ou un site Web. Vous pouvez aussi appeler le 1.866.863.0511 pour obtenir un service d'interprétation gratuit.**





Il est essentiel de savoir que les intervenantes en cas de crise qui travaillent dans les refuges de transition sont disponibles **24 heures sur 24**, sept jours sur sept, et que les travailleuses d'approche sont disponibles du lundi au vendredi (de 9 h à 17 h environ).

Lundi	9:00 AM - 5:00 PM
Mardi	9:00 AM - 5:00 PM
Mercredi	9:00 AM - 5:00 PM
Jeudi	9:00 AM - 5:00 PM
Vendredi	9:00 AM - 5:00 PM

Il est recommandé **d'appeler, d'envoyer un message texte ou un courriel avant votre visite.**



Pendant votre visite ou votre rendez-vous avec l'un des services, l'intervenante de crise ou la préposée aux services d'approche peut vous aider en fonction de votre situation et de vos besoins. Elle peut également commencer l'évaluation du danger avec vous. **L'objectif principal de l'évaluation du danger est de déterminer l'ampleur du risque physique lié à votre situation. L'évaluation du danger n'est effectuée qu'une seule fois, au besoin et au cas par cas.**

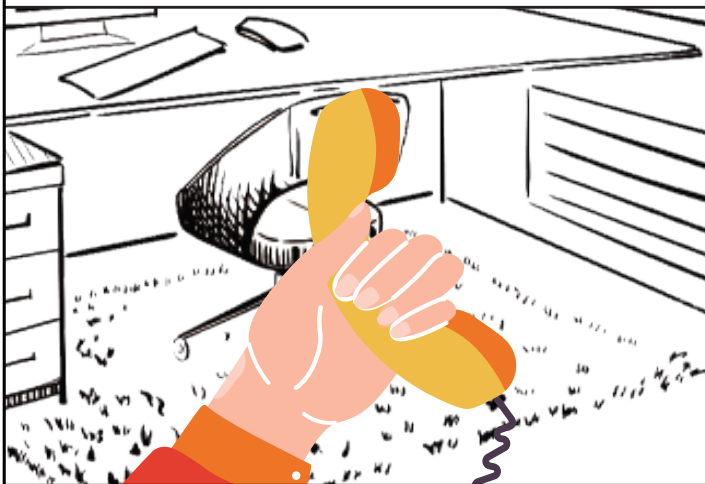


Après le processus d'évaluation du danger, la préposée aux services d'approche ou l'intervenante de crise élaborera avec vous un plan de sécurité pour vous aider à demeurer en sécurité, que vous décidiez de rester dans votre relation ou de la quitter.

**Votre plan de sécurité** contiendra des options et des ressources auxquelles vous pourrez penser ou accéder en cas de violence accrue ou dans diverses situations.

**Pour les résidents permanents et les citoyens canadiens : si vous avez besoin d'un logement sûr et abordable, vous pouvez faire une demande de logement de deuxième étape, qui s'adresse spécifiquement aux personnes victimes de VPI, y compris leurs enfants.** Les logements de deuxième étape sont des unités locatives abordables (et souvent subventionnées) qui contribuent à renforcer la sécurité et aident les femmes à atteindre leurs objectifs personnels. Les femmes acquièrent des compétences et des connaissances qui les aident à poursuivre une vie sans violence tout en avançant de manière indépendante. **Pour communiquer avec le service de logements de deuxième étape, veuillez consulter le site Web de la Direction de l'égalité des femmes.**

➔ **Direction de l'Égalité des femmes.**



Si un logement de deuxième étape n'est pas disponible, vous pouvez également faire une demande de logement subventionné à loyer modique auprès du ministère du Développement social. **Pour communiquer avec le ministère du Développement social, veuillez consulter le site.**

➔ **Développement social**



**Pour les résidentes non permanentes et les personnes qui ne sont pas citoyennes canadiennes :** vous pouvez communiquer avec **le ministère du Développement social** afin de vérifier si vous êtes admissible aux services et aux diverses formes de soutien. **Pour communiquer avec le ministère du Développement social, veuillez consulter le site.**

➔ **Développement social**

## Ordonnance d'intervention d'urgence

Pour toutes les femmes du Nouveau-Brunswick, quel que soit leur statut au Canada : si vous êtes victime de violence de la part de votre partenaire actuel ou précédent et que ce risque menace votre sécurité, certains fournisseurs de services, notamment les agents de police masculins et féminins, les travailleuses des services aux victimes, les intervenantes des maisons de transition et des maisons de seconde étape, les travailleuses des services d'approche en matière de violence familiale et les travailleuses sociales du ministère du Développement social, peuvent vous aider à demander une « ordonnance d'intervention d'urgence ».



Une OIU est un outil d'intervention juridique immédiate et temporaire qui ne remplace pas les réponses pénales et judiciaires (comme le fait de se rendre à la police ou de demander le divorce), mais qui peut fournir des mesures temporaires comme l'interdiction pour le partenaire violent de communiquer avec vous, l'autorisation de rester dans la résidence, la supervision pour récupérer les biens personnels, la saisie des armes et la garde temporaire des enfants.



Une OIU peut être accordée en cas de situation grave et urgente, comme le détermine un agent d'audience qui reçoit la demande (de la prestataire de services) et organise une audience téléphonique avec la victime et la prestataire de services qui l'a aidée à remplir la demande. Remplir la demande d'OIU, fixer et tenir une audience, puis savoir si elle est accordée est un processus plus rapide que de nombreuses procédures judiciaires, mais peut prendre jusqu'à sept à huit heures après une audience téléphonique. Il est important de savoir qu'une demande d'OIU ne garantit pas l'approbation de votre demande. Pour en savoir plus sur l'ordonnance d'intervention d'urgence, veuillez consulter le site.



➔ L'ordonnance D'intervention D'urgence

## La conclusion

Il est important de savoir que les **services de sensibilisation à la violence familiale et les services de logement de transition** au Nouveau-Brunswick **sont des services continus**, et que vous pouvez les consulter ou les utiliser à nouveau en tout temps.



Il est essentiel de savoir que les **services d'approche en matière de violence familiale et les services de maisons de transition** au Nouveau Brunswick **s'adressent à toutes les victimes et à toutes les survivantes de la VPI** au Nouveau-Brunswick, **quel que soit leur statut au Canada**. Les femmes SSRI peuvent faire appel au service d'approche en toute sécurité, au besoin. L'utilisation de ce service n'aura aucune incidence sur votre statut au Canada. Le service est également gratuit et ne nécessite aucun document juridique; il est entièrement confidentiel, à moins qu'un élément divulgué (**par exemple, un préjudice causé aux enfants**) doive être signalé en vertu de la loi.

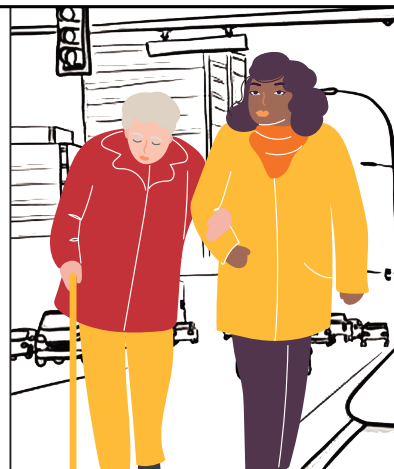




## N'oubliez pas

N'oubliez pas qu'être victime de violence n'est pas votre faute. Nous sommes tous là pour vous soutenir.

N'oubliez pas que les travailleuses de proximité feront de leur mieux pour soutenir votre plan de sécurité, que vous décidiez de rester ou de partir, mais qu'elles n'interviendront pas pour prendre la décision en votre nom. C'est vous qui êtes maîtresse de votre histoire, et nous vous donnerons tout le soutien nécessaire.

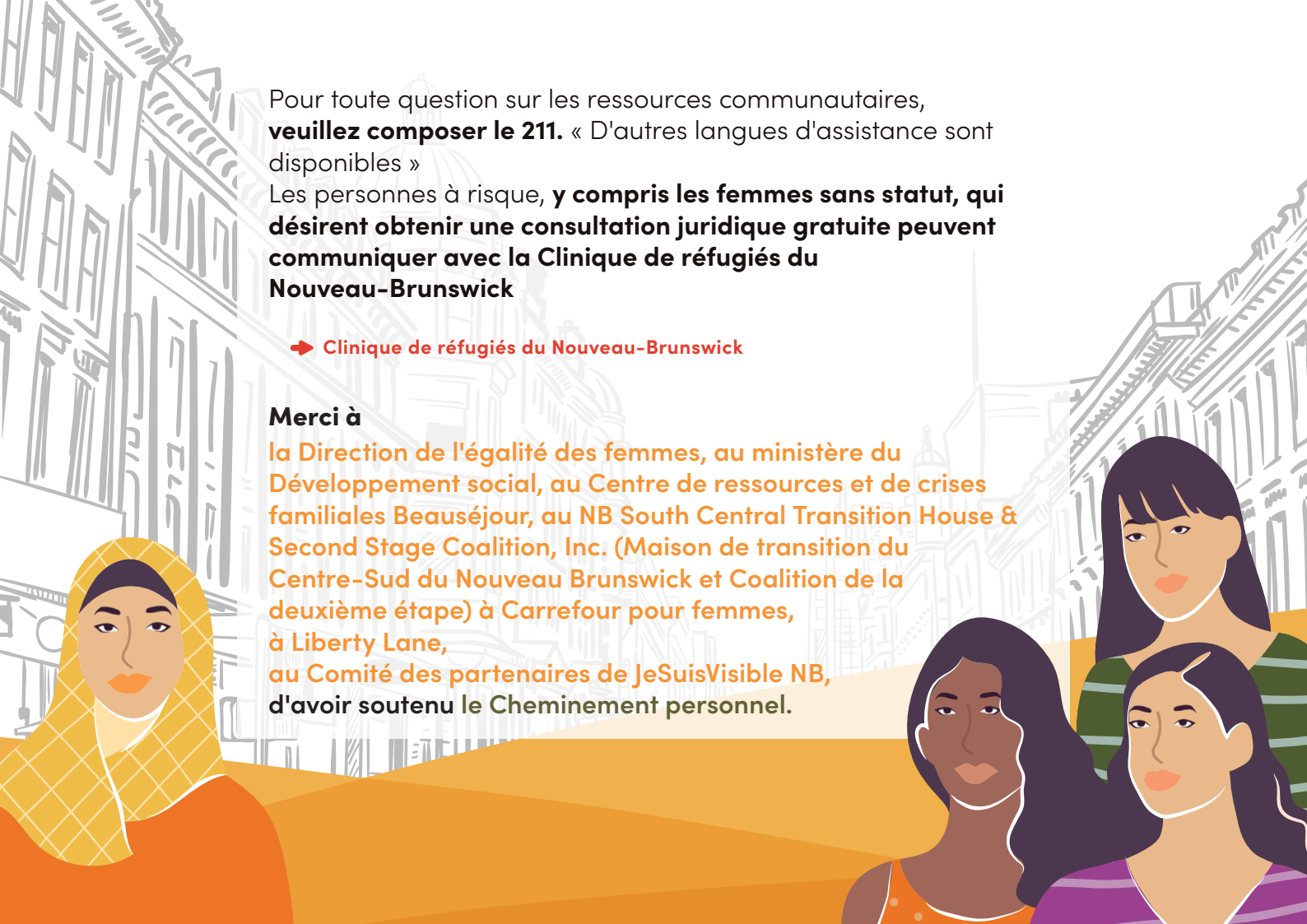


N'oubliez pas de vous assurer que vous avez accès à la liste des ressources des différents services dans votre région.



N'oubliez pas que vous avez toujours le droit de choisir la meilleure option, c'est-à-dire celle qui vous convient.



The background features a stylized line-art illustration of a city street with multi-story buildings. In the foreground, there are three women: one on the left wearing a yellow headscarf and an orange top, and two on the right with dark hair, one in a green and white striped top and the other in a purple top. The overall color palette is warm, with oranges, yellows, and purples.

Pour toute question sur les ressources communautaires,  
**veuillez composer le 211.** « D'autres langues d'assistance sont disponibles »

Les personnes à risque, **y compris les femmes sans statut, qui désirent obtenir une consultation juridique gratuite peuvent communiquer avec la Clinique de réfugiés du Nouveau-Brunswick**

➔ **Clinique de réfugiés du Nouveau-Brunswick**

**Merci à**

**la Direction de l'égalité des femmes, au ministère du Développement social, au Centre de ressources et de crises familiales Beauséjour, au NB South Central Transition House & Second Stage Coalition, Inc. (Maison de transition du Centre-Sud du Nouveau Brunswick et Coalition de la deuxième étape) à Carrefour pour femmes, à Liberty Lane, au Comité des partenaires de JeSuisVisible NB, d'avoir soutenu le Cheminement personnel.**

# JE SUIS VISIBLE NB EST FINANCÉ PAR FEMMES ET ÉGALITÉ DES GENRES CANADA.



Women and Gender  
Equality Canada

Femmes et Égalité  
des genres Canada